

SANDWICH
& SNACK
SHOW

PARIZZA

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS TICKET D'OR

Article 1

La société RX France, société par actions simplifiée au capital de 90.000.000€, dont le siège social est situé 52 quai de Dion Bouton 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 410 219 364, (l'« organisateur » ou « RX France ») organise le 13 avril 2023 dans le cadre du salon SANDWICH & SNACK SHOW / PARIZZA (le « salon ») qui se tiendra du 12 au 13 avril 2023 à Paris Expo – Porte de Versailles, un jeu-concours dont les modalités sont détaillées dans le présent règlement (ci-après le « Jeu-concours ticket d'or »).

Article 2

Critères d'éligibilité : la participation au Jeu-concours est réservée aux visiteurs des salons, hors exposants et presse

La participation au Jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement.

Article 3

Les modalités de participation sont les suivantes :

Pour participer au jeu, il convient de se rendre sur SANDWICH & SNACK SHOW / PARIZZA, le jeudi 13 avril 2023 de 9h30 à 15h00.

De récupérer le guide de visite du salon « le Pocket guide », qui sera distribué à l'entrée du salon, au point information et à l'accueil exposants. Par cet effet, l'équipe du salon donne la possibilité de découvrir l'un des trois Tickets d'Or cachés à l'intérieur du guide de visite au hasard. Par le simple fait d'avoir pris le guide de visite, le visiteur est participant d'office car il peut avoir un Ticket d'Or caché dans le guide de visite.

Article 4

Désignation des gagnants

Les gagnants doivent ensuite se diriger à l'accueil exposants, munis de leur Ticket d'Or, et de leur badge visiteur pour le faire valoir et recevoir le gain correspondant, et ce avant la fin du concours, le 13 avril 2023 à 15h00, comme indiqué dans l'article 3. fin du concours, le 13 avril 2023 à 16h00, comme indiqué dans l'article 3.

SANDWICH
& SNACK
SHOW

PARIZZA

Article 5 : Dotations

Les 3 gagnants du Ticket d'Or remporteront :

- 3 mois de solution HACCP, gestion du personnel, gestion de matières, solution analyse et pilotage plus la formation d'une valeur de 1207 €
- Un assortissement de moules de cuisson d'une valeur de 50 €
- Une box de gammes préparés (6 produits) d'une valeur de 35€
- 6 bouteilles de boissons de la marque JOMO d'une valeur de 90 €
- 3 bouteilles de vin d'une valeur de 60 €
- 1 place VIP pour aller sur le salon EquipHotel d'une valeur de 60 €
- 1 place VIP pour aller sur le salon Sandwich & Snack Show et PARIZZA d'une valeur de 60 €

Article 6 : Remise des dotations

La dotation est nominative et ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque raison que ce soit.

Si les circonstances l'exigent, SANDWICH & SNACK SHOW / PARIZZA se réserve le droit de substituer, à tout moment, à la dotation proposée, une dotation d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches, sans que cela ne puisse donner lieu à un quelconque dédommagement ou indemnité d'aucune sorte.

SANDWICH & SNACK SHOW / PARIZZA ne sera pas tenu d'attribuer les dotations si le gagnant ne s'est pas conformé au présent règlement ou au règlement du salon.

SANDWICH & SNACK SHOW / PARIZZA ne saurait être tenu pour responsable en cas de non-délivrance de gain dans le cas de non découverte du ticket d'or dans le guide, d'oubli de se rendre sur l'accueil exposant pour recevoir son gain, de perte du ticket d'or par le gagnant.

SANDWICH
& SNACK
SHOW

PARIZZA

Article 7 : Responsabilité

La responsabilité de RX France ne saurait être engagée en cas de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la participation au Jeu-concours.

En aucun cas RX France ne saurait être tenue responsable d'un quelconque préjudice direct ou indirect de toute nature (matérielle, immatérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation au Jeu-concours.

Les frais engagés par les participants restent à leur charge exclusive.

La participation au Jeu-concours vaut acceptation de ces conditions. Aucune réclamation ne sera acceptée par RX France du chef du présent article

Article 8 : Règlement

La participation à ce Jeu est immédiate dès lors que le client a récupéré un guide de visite sur le salon, car ce faisant il devient potentiel gagnant d'un des trois Tickets d'Tr caché dans les guides. Néanmoins, le gagnant n'a aucune obligation de participation car il se réserve le droit de ne pas réclamer son gain.

Article 9 : Consultation du Règlement

Ce règlement peut être consulté sur la page dédiée du site web : <https://www.sandwichshows.com/Fr-Fr.html>

Article 10

LE PRESENT REGLEMENT EST SOUMIS A LA LOI FRANÇAISE ET SERA INTERPRETE SELON LA LOI FRANÇAISE.

TOUT DIFFERENT QUANT A SON INTERPRETATION OU SON EXECUTION RELEVRA DU TRIBUNAL COMPETENT DE PARIS, EN CAS D'ECHEC D'UNE CONCILIATION PREALABLE AVEC RX FRANCE.